

RCS : SAINTES Code greffe : 1708

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2020 B 00660 Numéro SIREN : 890 042 773 Nom ou dénomination : A3C AND CO
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2024 sous le numéro de dépôt 1235



Greffe du tribunal de commerce de Saintes

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

JUD/CFD/2020 B 00660

A3C AND CO

3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

17500 JONZAC

Nos références : CFD/2020 B 00660

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société à responsabilité limitée A3C AND CO

3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE

17500 JONZAC

SIREN : 890 042 773

N° de gestion : 2020 B 00660

Le greffier soussigné constate le 26/03/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/1235, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance - 24/03/2024 N° 2024000154
 - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 26/03/2024

Le greffier

Maître Marc BINNIÉ



TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINTES

AFF : SARL A3C AND CO
REF-RCS : 890042773
REF-OP : 2024O00154

ORDONNANCE

Nous, Janik MARTIN, Président du Tribunal de Commerce de SAINTES, assisté de maître BINNIÉ, greffier associé,

Vu les dispositions des articles L 223-26 alinéa 1^{er}, L 241-5 et L 225-100 du Code de Commerce,

Vu la requête ci-annexée en date du 19 mars 2024,

de :

SARL A3C AND CO
A3C & CO
3 PL DU CHAMP DE FOIRE
17500 JONZAC

immatriculée au RCS de SAINTES sous le numéro 890042773, sollicitant la prorogation du délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes,

Attendu que cette demande nous semble recevable et bien fondée,

PAR CES MOTIFS

Prorogeons jusqu'au 30 Septembre 2024 le délai prévu pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur l'approbation par le ou les associés, des comptes de l'exercice écoulé, en application de l'article L 223-26 alinéa 1^{er} du Code de Commerce.

Disons que les dépens liquidés à la somme de 32,20 Euros TTC seront supportés par le requérant.

Fait à Saintes,

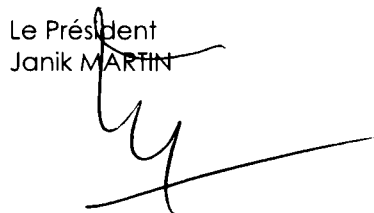
Le

24 Mars 2024

Le Greffier
Maître Marc BINNIÉ



Le Président
Janik MARTIN



ZA de la Varenne
17430 TONNAY-CHARENTE
Tél. 05 46 87 75 50
a3c.tonnay@a3candco.com



REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Experts-Comptables

Jean-Luc BAZERBES
Elisabeth MATHÉ

DE SAINTES

Je soussigné, Monsieur Jean-Luc BAZERBES, agissant en qualité de gérant de la société A3C AND CO, société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros dont le siège social est sis 3 Place du Champ de Foire – 17500 JONZAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINTES sous le numéro 890 042 773,

A l'honneur de vous exposer :

- qu'aux termes de la loi et des statuts, notre société clôture son exercice social le 30 septembre,
- que l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 devait se tenir au plus tard le 31 mars 2024,
- à ce jour pour des raisons comptables et administratives, l'assemblée générale ordinaire ne pourra se réunir.

C'est pourquoi, la requérante demande qu'il vous plaise de bien vouloir proroger le délai jusqu'au 30 septembre 2024 pour tenir l'assemblée générale ordinaire.

Fait à JONZAC
Le 19 mars 2024

La SARL A3C AND CO
Représentée par Monsieur Jean-Luc BAZERBES